

Remaniement de la carte électorale—Suspension

face actuellement. Dans son amendement, le député a laissé entendre que si l'on accordait aux dignitaires de la Chambre, le premier ministre du Canada et le leader de l'opposition officielle, le privilège de nommer des représentants aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales ou ramènerait tout le processus électoral au niveau de la politique partisane.

L'honorable J. W. Pickersgill dirigeait alors le débat et pilotait la mesure à la Chambre et, face à une confrontation du genre, il décida de capituler. A cette époque, le gouvernement était majoritaire.

Des voix: Non!

M. Dinsdale: Non, il ne l'était pas probablement, mais du moins il n'était pas dans le dilemme où il est enfermé aujourd'hui, alors qu'il est aux ordres du Nouveau parti démocratique. Il aurait pu prendre le taureau par les cornes et continuer à appliquer la mesure comme on l'avait proposée à l'origine. On nous aurait épargné les affres de la réflexion que nous subissons en ce moment. Je pourrais citer des extraits du débat à cette occasion. A la page 776 du *hansard* du 10 mars 1964, M. Pickersgill a dit:

... nous avons décidé ...

Il parlait de l'amendement suivant.

... de ne pas nous décharger de la responsabilité définitive qui incombe au Parlement. Il était entendu que nous trouverions des moyens d'assurer que la question ne soit pas tout simplement déferée à une commission ...

Malgré ces sages paroles, le gouvernement a accepté l'amendement et le remaniement de la carte électorale a été confié à une commission composée de l'organe judiciaire et de deux personnes nommées par l'Orateur. Ceux d'entre nous qui ont vécu deux remaniements, sont convaincus j'en suis sûr, que c'est un procédé tout à fait insatisfaisant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Parlez pour vous-même.

M. Dinsdale: Le député de Winnipeg-Nord-Centre me prie de ne parler que pour moi-même; or, à mon avis les faits se passent de commentaires. Il est certes suffisamment au courant de la situation pour savoir les protestations massives qu'a provoquées le remaniement électoral effectué par une commission si indépendante qu'elle a

[M. Dinsdale.]

totalelement perdu le contact avec les réalités politiques du pays.

Comme je l'ai dit, il est évident que M. Pickersgill était averti du problème et nous avons passé un temps considérable à nous efforcer de convaincre le gouvernement de poursuivre avec sa mesure originale. S'il l'avait fait, je suis convaincu que nous serions parvenus à ce que des représentants des dignitaires du Parlement fassent partie de la commission et ainsi nous aurions eu une certaine influence sur le remaniement de la carte électorale qui aurait reflété les réalités politiques de notre pays.

Comme je l'ai déjà dit, j'espère que le gouvernement tiendra compte de ce débat et qu'il modifiera la mesure de telle façon qu'elle réalise l'objectif que nous avions prévu dans la loi initiale. Monsieur l'Orateur, comme il est presque 5 heures et que j'aimerais traiter d'un autre sujet, peut-être pourrais-je déclarer qu'il est 5 heures.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Comme il est 5 heures, je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront débattues ce soir au moment de l'ajournement: Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser)—Les ressources énergétiques; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale; le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger)—L'agriculture.

[Français]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires inscrites au nom des députés qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir les avis de motions (documents), les bills privés et les bills publics.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande si le député au nom duquel figure cette motion accepterait que nous suspendions l'heure réservée aux initiatives parlementaires et procédions à l'étude de l'amendement du député de Peel-Sud (M. Blenkarn), qui aimerait certes qu'une décision soit rendue à ce sujet.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, nous avons remarqué que certains députés renoncent beaucoup trop facilement à l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Je les informe, afin que tout le monde soit content, que nous n'avons que deux ou trois autres discours pour ce soir.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Il n'y a pas unanimité.